

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 23 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 16 octobre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Anne Laure Jean Baptiste, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

(83-2023)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'importance de changer la chaudière au gaz de l'école. En effet, il était prévu de modifier tout le système de chauffage en remplaçant le fuel et le gaz par du bois. Il s'avère que le coût de cette opération est bien trop onéreux. La saison hivernale approche, il est temps de la remplacer.

L'entreprise Laurentin Gaz Service propose d'effectuer cette prestation pour un montant de 25 844,94€ HT. Il s'agit de deux chaudières à très haute performance énergétique.

Il s'engage également à réaliser l'entretien des chaudières pour un coût annuel de 1 033€ TTC au lieu de 1 900€ TTC actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Laurentin Gaz Service pour un montant de 25 844,94€ HT afin de remplacer la chaudière au gaz de l'école,
- D'accepter le contrat de maintenance pour le montant de 1 033€ TTC par an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau